

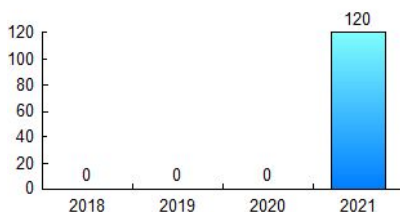
Référence à rappeler N° du contrat : 13350
Occupant : MONSIEUR LE MAIRE

Adresse du lieu desservi : Place DE L HOTEL DE VILLE
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Service Eau et Assainissement
Services Techniques Municipaux
321 rue Henri Sainte-Claire Deville
73302 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE CEDEX
Tél : 04.79.64.43.00
eau.assainissement@saintjeandemaurienne.fr

Accueil du lundi au vendredi
8h - 12h / 13h30 - 17h
Fermé mardi matin et jeudi après-midi
Urgences 24h/24 : 04.79.64.06.94
www.saintjeandemaurienne.fr
SIRET : 217 302 488 00010

Destinataire de la facture
MONSIEUR LE MAIRE
Place DE L HOTEL DE VILLE
BP 100
73302 SAINT JEAN DE MAURIENNE CEDEX



Trésor Public
422, rue de la République
73301 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE CEDEX
Tél. 04.79.64.05.78

Accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 16h

Modalités de paiement

Par TIP SEPA : détachez, datez et signez le TIP. Expédiez-le sous pli affranchi au Centre d'Encaissement grâce à l'enveloppe jointe. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure dans la partie gauche du TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un IBAN. Ne modifiez jamais le montant du TIP.

Par prélèvement mensuel ou à échéance de facture : contactez le service de l'Eau et de l'Assainissement.

Par chèque bancaire : joignez dans l'enveloppe fournie le chèque daté et signé à l'ordre du Trésor Public, complété du montant facturé et accompagné du TIP non signé.

En espèces ou carte bancaire : rendez-vous au guichet du Trésor Public muni de votre facture.

Par virement bancaire sur le compte du Trésor Public : IBAN FR59 3000 1002 79E7 3700 0000 025 BIC BDFEFRPPCCT. Précisez dans la zone «Objet/Libellé» : «EAU de St-Jean-de-Maurienne» puis le n° de la facture indiqué au recto.

Facture réelle n° 2021-FIC / 1 du 01/02/2021

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021

Abonnement du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau	120 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) : 0,00272 €	

	Montants
Abonnement	71,81
Consommation	326,72

Total de la facture **398,53**

Montant total à payer avant le 03/03/2021 **398,53 €**

EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

MONSIEUR LE MAIRE
PLACE DE L HOTEL DE VILLE
BP 100
73302 SAINT JEAN DE MAURIENNE CEDEX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA07304000700000000000000000121

ICS : FR50EAU525432

Référence : 4 07 21 0000000000000001 X 105 96

Montant : **398,53 €**

Créancier : ST JEAN DE MAURIENNE EAU

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

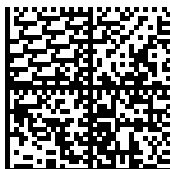
94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

007110500211 MONSIEUR LE MAIRE

941133000175 072200000000000000010730404919706

39853



Facture réelle n° 2021-FIC / 1 du 01/02/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
470073930	FICTIF120M3	15	31/12/2021	R	240			360	120
Consommation totale relevée									120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau					191,40	10,53	201,93
Terme fixe annuel eau	2021		365 jours	42,00000	42,00	2,31 (5,50%)	44,31
Consommation eau potable	2021	de 1 à 30 m3	30 m3	0,55000	16,50	0,91 (5,50%)	17,41
Consommation eau potable	2021	de 31 à 150 m3	90 m3	1,37000	123,30	6,78 (5,50%)	130,08
Redevance prélèvement eau	2021		120 m3	0,08000	9,60	0,53 (5,50%)	10,13
Collecte des eaux usées					128,50	12,85	141,35
Terme fixe annuel assainissement	2021		365 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%)	27,50
Redevance assainissement	2021	de 1 à 30 m3	30 m3	0,21000	6,30	0,63 (10,00%)	6,93
Redevance assainissement	2021	de 31 à 150 m3	90 m3	1,08000	97,20	9,72 (10,00%)	106,92
Organismes publics					51,60	3,65	55,25
Redevance lutte contre la pollution	2021		120 m3	0,28000	33,60	1,85 (5,50%)	35,45
Redevance modernisation	2021		120 m3	0,15000	18,00	1,80 (10,00%)	19,80
Total de votre facture					371,50	27,03	398,53
Montant total à payer					371,50	27,03	398,53

Commentaires

Voies de recours

La présente facture constitue un titre exécutoire au sens de l'article R 2342-4 du code général des collectivités territoriales relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

En cas de difficulté de paiement, vous pouvez saisir les services sociaux si vous estimez que votre situation (difficultés particulières) relève de l'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'action dont vous disposez pour contester la créance directement devant le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance, selon son montant se prescrit dans le délai de deux (2) mois suivant la réception de la facture (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Distribution de l'eau

Ce service comprend la gestion des ressources, le transport, le traitement, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable.

Redevance « Prélèvement de l'eau »

L'Agence de l'Eau contribue à ce que tous les usagers bénéficient d'une ressource en eau de bonne qualité et en quantité suffisante. Pour ce faire, elle apporte des aides financières et perçoit, en contrepartie, une redevance auprès de toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau.

Collecte et traitement des eaux usées

Ce service comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans l'usine de dépollution, ainsi que le transport et l'élimination des boues et des autres sous-produits.

Redevance « Lutte contre la pollution »

La redevance lutte contre la pollution est établie et perçue par l'Agence de l'Eau auprès de l'exploitant du service d'eau potable, qui la facture à l'abonné.

Redevance « Modernisation des réseaux »

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est établie et perçue par l'Agence de l'Eau auprès de l'exploitant du service d'assainissement, qui la facture à l'abonné.